

LES FRONTALIERS · ÉDITION 2026

Le Manuel du **Frontalier**

Travailler en Suisse, vivre en France.

7

chapitres

2026

à jour

100%

gratuit

LESFRONTALIERS.CH · SERVICE GRATUIT D'AIDE AUX FRONTALIERS SUISSE-FRANCE
DEPUIS 2011 · GENÈVE

Sommaire

01 Devenir frontalier

02 Fiscalité du frontalier

03 Santé : CMU ou LAMal

04 Emploi et chômage

05 Immobilier et crédit

06 Retraite et LPP

07 Vie de frontalier

Suivi de la checklist des premières démarches, des questions fréquentes et des sources officielles.

Réponse directe : être frontalier, c'est résider en France et travailler en Suisse avec un permis G. Le statut ouvre des salaires élevés, mais impose des choix structurants dès les premiers mois : impôt à la source ou quasi-résident, CMU ou LAMal, où habiter, comment gérer le change. Ce manuel réunit l'essentiel, chiffres 2026 à l'appui.

CHAPITRE 01

Devenir **frontalier**

Tout commence par un contrat de travail en Suisse. C'est lui qui déclenche la demande de **permis G**, déposée par l'employeur auprès de l'office cantonal (l'OCPM à Genève). Vous restez frontalier tant que vous résidez en France à moins de 100 km de la frontière et rentrez chez vous au moins une fois par semaine. Dans les trois mois, une horloge tourne : le droit d'option santé.

LES 5 PREMIERS RÉFLEXES

Dans le bon ordre

1. Signer le contrat suisse. **2.** Laisser l'employeur demander le permis G. **3.** Choisir CMU ou LAMal sous 3 mois. **4.** Ouvrir un moyen de recevoir un salaire en francs. **5.** Caler l'impôt à la source et le transport.

CHAPITRE 02

Fiscalité du frontalier

À Genève, le salaire est prélevé à la source. Si vos revenus suisses représentent au moins 90 % du revenu de votre foyer, vous pouvez demander le statut de **quasi-résident** et déduire des frais via la rectification (DRIS). Le télétravail jusqu'à 40 % ne change pas le lieu d'imposition.

| NOTION | REPÈRE 2026 |
|-----------------------|--|
| Quasi-résident | Revenus suisses au moins 90 % du revenu mondial du foyer |
| Télétravail | Jusqu'à 40 % du temps : 100 % imposé en Suisse |
| Déclaration française | Revenus suisses à déclarer, même imposés en Suisse |

CHAPITRE 03

Santé : CMU ou LAMal

Dans les trois mois suivant la prise d'emploi, vous exercez le **droit d'option** entre la CMU française et la LAMal suisse. Choix souvent définitif. La CMU coûte 8 % du revenu fiscal de référence et couvre tout le foyer ; la LAMal facture une prime par personne, avec une franchise de 300 CHF pour un frontalier.

| RÉGIME | LOGIQUE DE COÛT | SOUVENT GAGNANT POUR |
|----------------|---------------------------------------|--------------------------|
| CMU (France) | 8 % du revenu fiscal, foyer entier | Famille, revenu modéré |
| LAMal (Suisse) | Prime par personne, franchise 300 CHF | Haut revenu sans enfants |

CHAPITRE 04

Emploi et chômage

Le salaire suisse impressionne, mais comparez toujours en net réel. Après cotisations et impôt à la source, il reste environ 78 à 85 % du brut, avant santé, transport et change. En cas de perte d'emploi en chômage complet, c'est la France qui indemnise : il faut le formulaire **PD U1** de la caisse suisse, puis l'inscription à France Travail.

À RETENIR

Qui indemnise ?

Chômage **complet** : la France (règles françaises). Chômage **partiel** : la Suisse. Le PD U1 valide vos mois suisses pour le calcul des droits. Délai d'obtention annoncé : 2 à 4 semaines.

CHAPITRE 05

Immobilier et crédit

Acheter en France voisine quand on gagne en francs pose deux questions : le **risque de change** et le choix de la commune. Les prix vont d'environ 3 000 EUR le m² dans la vallée de l'Arve à plus de 5 500 EUR dans le Pays de Gex et le bassin annemassien. Arbitrez toujours le prix contre le temps de trajet quotidien.

| SECTEUR | PRIX ACHAT 2026 (EUR/M ²) |
|----------------------------------|---------------------------------------|
| Pays de Gex (Ferney, Divonne) | 5 000 à 5 600 |
| Bassin annemassien, Saint-Julien | 4 850 à 5 200 |
| Chablais, vallée de l'Arve | 3 000 à 3 600 |

CHAPITRE 06

Retraite et LPP

Le 2e pilier suisse (LPP) se construit à chaque emploi. En 2026, le taux d'intérêt minimal est de 1,25 % et le taux de conversion légal de 6,8 %. Au moment de partir, l'arbitrage rente ou capital est décisif, et beaucoup de frontaliers ont des avoirs oubliés en changeant d'employeur.

| | |
|----------------------------|--------|
| Taux d'intérêt minimal | 1,25 % |
| Taux de conversion minimal | 6,8 % |

CHAPITRE 07

Vie de frontalier

Le quotidien fait la différence. Le **Léman Express** évite la voiture et la douane ; un compte adapté limite le coût du change CHF vers EUR ; et le budget réel se calcule poste par poste. Sur 7 000 CHF de brut, le disponible avant logement tourne autour de 4 900 CHF.

Checklist des premières démarches

1. Signer le contrat de travail suisse.
2. Laisser l'employeur déposer la demande de permis G.
3. Exercer le droit d'option santé (CMU ou LAMal) dans les trois mois.
4. Ouvrir un moyen de recevoir un salaire en francs et organiser le change.
5. Vérifier le code de barème de l'impôt à la source dès le premier bulletin.
6. Évaluer le statut quasi-résident si vos revenus suisses dépassent 90 %.
7. Choisir son mode de transport (Léman Express, parking relais, voiture).
8. Calculer son budget réel, logement compris, avant tout engagement.
9. Conserver ses certificats de salaire et attestations chaque année.
0. Suivre ses avoirs LPP à chaque changement d'emploi.

Questions fréquentes

Qu'est-ce qu'un frontalier en 2026 ?

Un résident de France qui travaille en Suisse avec un permis G et rentre chez lui au moins une fois par semaine. Il relève de règles particulières en fiscalité, santé et prévoyance.

Quelles démarches en priorité ?

Contrat suisse, permis G, droit d'option santé sous 3 mois, moyen de paiement en francs, impôt à la source et transport. La checklist ci-dessus les détaille.

Le salaire suisse est-il vraiment avantageux ?

Oui, même après tous les coûts. Comparez le disponible réel, pas le brut suisse contre le net français. Il reste souvent près de 70 % du brut avant logement.

Sources : AFC Genève, ge.ch, SECO (arbeit.swiss), OCAS, France Travail, CLEISS, Unédic, bsv.admin.ch, règlement (CE) 883/2004. Manuel d'information générale, à confirmer selon votre situation. Édité par Les Frontaliers, Genève, 2026. Retrouvez les guides détaillés et les simulateurs gratuits sur lesfrontaliers.ch.